



Place Maréchal Leclerc
14310 VILLERS-BOCAGE

Tél 02 31 77 02 18 – Fax 02 31 77 34 02
mairie@villersbocage14.fr
www.villers-bocage.info

ARRÊTÉ n° 2026-137

réglementant la circulation et le stationnement
sur la commune de Villers-Bocage

Le Maire de la Commune de Villers-Bocage,
VU, le Code de la Route,
VU les articles L2213-1 à L2213-6, L2122-1, L2122-24, du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire l'exercice de la police, du stationnement et de la circulation à l'intérieur de l'agglomération,
VU l'article R 110-1 du code de la route régissant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique,
VU les articles R 411-1 et R 411-8 définissant les pouvoirs généraux de police sur les voies ouvertes à la circulation publique,
VU les articles R 411-25 à R 411-28 relatifs à la signalisation routière,
Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et permettre l'intervention de la société OMEXOM pour la viabilisation d'un lotissement dans la rue de la Fontaine Fleurie

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 05 octobre 2026 au 30 novembre 2026 (inclus) pour des travaux de canalisation d'eau potable : Rue de la Fontaine Fleurie

La circulation sera déviée sur la chaussée opposée pendant la durée des travaux et sera régulée par des feux tricolores.
La vitesse sera limitée à 30 km/h aux abords du chantier.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise OMEXOM.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Villers-Bocage, le chef du centre de secours, Madame la Policière municipale, l'entreprise OMEXOM, Pré-bocage intercom, le service technique de la mairie, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté publié et affiché en Mairie.

Villers-Bocage, le 29 septembre 2026

Le Maire,

Stéphanie LEBERRURIER

